



République Française

Département de l'Hérault

MAIRIE DE VALROS

Valros, l'an deux mille vingt-deux, vingt-deux aout,
Arrêté n°20220065-Voirie-torodovic- réseau télécommunication

Le Maire de la Commune de Valros,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code Pénal frappant d'amendes ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale,

Vu la demande reçue le 19 aout 2022 de Mme Christine Todorovic, 107 rue Paul Valery à Valros,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement dans la Rue Paul Valery à l'occasion des travaux de réparation du réseau de télécommunication, Mme Christine Todorovic, 107 rue Paul Valery à Valros.,

ARRETE

Article 1^{er} - Autorisation.

Mme Christine Todorovic et/ou ses prestataires seront autorisés à occuper le domaine public dans la Rue Paul Valery, ils seront autorisés à réaliser les travaux de réparation du réseau de télécommunications au droit de l'immeuble 107 Rue Paul Valery du lundi 29 aout 2022 au vendredi 30 septembre 2022.

Article 2 - Prescriptions.

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des conditions et normes techniques et de sécurité en vigueur et du respect des conditions particulières définies aux articles suivants. La tranchée sera réalisée suivant les recommandations du SETRA. La génératrice supérieure des gaines ou conduites sera située à une profondeur minimale de 0.80 m. Le découpage préalable des chaussées sera réalisé à la scie. La largeur de découpage excédera de 10 cm de part et d'autre largeur de la tranchée à ouvrir. Les dispositifs de protection, tels que grillage avertisseur ou câble de télécommande, seront quant à eux placés à 0.20 mètres minimum au-dessus de la conduite. La remise en état du corps de chaussée en GNT 0/31.5 compacté se fera par couche de 20 cm. La réfection définitive de la couche de roulement consiste en la mise en œuvre de béton bitumineux à chaud sur une épaisseur de 6 cm.

Article 3 - Sécurité et signalisation de chantier.

Mme Christine Todorovic et/ou ses prestataires devront signaler le chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du Code de la Route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 - Circulation.

La circulation sera alternée dans la Rue Paul Valery du lundi 29 aout 2022 au vendredi 30 septembre 2022 à hauteur des travaux pendant les horaires du chantier et normale en dehors. L'accès des riverains à leur domicile de part et d'autres du chantier sera maintenu.

Article 5 - Stationnement.

Le stationnement sera interdit dans la Rue Paul Valery du lundi 29 aout 2022 au vendredi 30 septembre 2022 à pendant les horaires du chantier et autorisé en dehors.

Article 6 - Signalisation temporaire.

Mme Christine Todorovic et/ou ses prestataires devront apposer la signalisation temporaire nécessaires pour permettre l'application des présentes dispositions et notamment la mise en place de la déviation.

Article 7 - Infractions.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 - Exécution.

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Coordinateur Technique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée. Toute infraction sera verbalisée.

Jacky RENOUVIER, Adjoint,
Pour le Maire et par délégation,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.